Madame, Monsieur,

Le collège est autorisé à **accueillir les élèves scolarisés en classe de sixième et de cinquième à compter du lundi 18 mai 2020** et ce, sauf avis contraire de la Direction Académique, jusqu'au vendredi 29 mai 2020. Après cette date et en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, un accueil différent des élèves pourra être envisagé.

Afin de garantir les règles d'hygiène et de sécurité qu'imposent la crise sanitaire covid-19, nous devons connaitre le nombre d'élèves à accueillir au collège pour cette période du 18 mai au 29 mai 2020. En effet, la re-scolarisation des collégiens se fera sur la base du volontariat des familles.

C'est pourquoi, je vous remercie de répondre par oui ou par non à la question suivante pour *le jeudi 7 mai 2020* au plus tard : "mon enfant sera-t-il scolarisé au collège Anita Conti du lundi 18 mai au vendredi 29 mai 2020 ?". Vous pouvez aussi appeler le collège pour nous donner votre réponse. Un sondage est aussi sur Pronote.

En cas de réponse positive de votre part, et si votre enfant est demi-pensionnaire, merci de préciser s'il déjeunera au collège.

J'attire votre attention sur le fait que votre réponse vous engage sur les deux semaines et qu'il sera impossible pour le collège d'accepter un élève le 18 mai 2020 si vous avez répondu par la négative à sa venue au collège le 11 mai 2020.

En référence au protocole sanitaire national de réouverture des établissements, le collège élaborera en fonction du nombre d'élèves à accueillir son protocole sanitaire strict afin de garantir des conditions d'hygiène et de sécurité pour les élèves et les personnels.

Ce protocole inclura notamment:

- des groupes de 15 élèves maximum par salle de classe;
- une salle de classe attribuée durant toute la période au même groupe d'élèves;
- le port du masque obligatoire pour les élèves et les personnels ; des masques lavables seront mis à disposition des personnes n'en ayant pas au collège;
- l'application stricte des gestes barrières avec mise à disposition de gel hydroalcoolique à l'entrée du collège et à l'entrée de chaque salle de classe;
- la désinfection quotidienne des salles de classe;
- une signalétique de circulation des personnes empêchant les élèves de se croiser au sein des bâtiments du collège;
- la demi pension devant respecter les gestes barrières avec une distanciation des convives à table;
- les emplois du temps, en fonction du nombre d'élèves accueillis, seront susceptibles d'être aménagés durant cette période.

Nous insistons sur votre réponse à ce sondage qui va déterminer la bonne organisation de ce protocole sanitaire.

Très cordialement,

Thierry Charcolin

Karine Mérour